

Avocat : l'éloquence puissance 20 sur la scène du Chêne noir



Maître <u>Joël Wolfs</u> du barreau de Tarascon remporte <u>les 20^e Rencontres de l'Eloquence</u>. L'avocat s'est distingué dans une édition réunissant pour la première fois des candidats provenant de 5 barreaux de la région.

C'est une habitude, presque une tradition : la dernière soirée <u>des Rencontres de l'Eloquence</u> vient de se tenir au Chêne noir à Avignon devant une salle comble. Pour cette 20° édition, c'était cependant la première fois que des candidats provenant de 5 barreaux différents 's'affronter' lors de cet événement créé en 2004 à l'initiative <u>du bâtonnier Patrick Gontard</u> et de Gérard Gelas, directeur <u>du théâtre du Chêne noir</u>. Ensuite, c'était André Marcellin, le bâtonnier de l'ordre des avocats d'Avignon d'alors, qui avait pris le relais pour organiser la 1^{re} édition. L'idée : faire venir des jeunes avocats sur les planches



Ecrit par le 28 novembre 2025

afin de mettre leur éloquence à l'épreuve face à un public et non dos à lui, comme ils en ont l'habitude dans les tribunaux. Le tout en traitant de sujets humoristiques tirés au sort quelques jours avant les Rencontres.



A l'initiative <u>du bâtonnier Patrick Gontard</u> (au premier plan) et de Gérard Gelas, directeur <u>du théâtre du Chêne noir</u> de la création des Rencontres de l'Eloquence en 2004, l'avocat avignonnais a été convié à présider le jury de cette 20° édition. Crédit : Maître Nicolas Masquefa du barreau de Carpentras/Facebook Les avocats du barreau d'Avignon/DR

Une scène remplie de robes noires

Autre première pour cette édition anniversaire, où c'est cette fois c'était <u>le bâtonnier Philippe Cano</u> qui était en charge de l'organisation avec <u>Maître Guilaine Michel</u>, la <u>gagnante de la précédente édition</u>: le jury, ainsi que les représentants des 5 barreaux, avaient pris place sur scène devant les près de 300 spectateurs présents. En tout, une trentaine d'avocats en robe, dont les Bâtonniers des barreaux d'Avignon, Carpentras, Nîmes, Tarascon ainsi qu'Alès qui foulaient les planches du concours de l'éloquence de l'Ordre de la cité des papes pour la première fois. Autant de robes noires entourant et soutenant les candidats sur scène.



« Autant de robes noires entourant et soutenant les candidats sur scène. »



Le Jury. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR



Les bâtonniers. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR

Par ailleurs, outre son rôle de 'Mme loyale' lors de l'animation et de la présentation durant le déroulement des rencontres, Maître Guilaine Michel a également accompagné, aux côtés de Maître Alexia Bérard, présidente de l'Union des Jeunes Avocats d'Avignon, les cinq candidats tout au long des heures précédant les Rencontres 2024. Histoire de faire la chasse au trac qui montait au fur et à mesure de la journée.



Ecrit par le 28 novembre 2025



De gauche à droite : Maître <u>Gabrielle Le Dreau</u> du barreau d'Alès, Maître <u>Sarah Mercoiret</u> du barreau de Nîmes, Maître <u>Joël Wolfs</u> du barreau de Tarascon, <u>Maître Guilaine Michel</u>, avocate à Avignon et <u>gagnante de la précédente édition</u>, Maître <u>Nathy Nicolas</u> du barreau d'Avignon, <u>Maître Alexia Bérard</u>, présidente de l'Union des Jeunes Avocats d'Avignon et Maître <u>Anthony Peitavy</u> du barreau de Carpentras. Crédit : Maître Nicolas Masquefa du barreau de Carpentras/Facebook Les avocats du barreau d'Avignon/DR

5 candidats en lice

Vient enfin le moment où les cinq candidats se sont succèdés. Maître <u>Sarah Mercoiret</u> du barreau de Nîmes s'est lancée avec le sujet « Si la salle d'audience est un cirque, les avocats jonglent-ils avec la vérité ? ». Maître <u>Anthony Peitavy</u> du barreau de Carpentras est intervenu après avec « I.A-t-il quelqu'un qui pilote ? ».

Maître <u>Joël Wolfs</u> du barreau de Tarascon a pris ensuite le relais avec le sujet : « Si Gibraltar est un détroit, qui sont les deux autres ? ». Ce dernier a trouvé avec subtilité, humour et brio la réponse à son sujet. Le public ne s'y est d'ailleurs pas trompé à l'applaudimètre.

Maître <u>Gabrielle Le Dreau</u> du barreau d'Alès, avec « Un crime dans l'espace est-il toujours sans gravité ? » et Maître <u>Nathy Nicolas</u> du barreau d'Avignon avec « Nous voulons rester ce que nous sommes. » ont conclu cette talentueuse soirée. Cette dernière avouant les jours précédant sa prestation qu'elle était « autant terrorisée que ravie de plaider ».









Maître Nathy Nicolas du barreau d'Avignon. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR









Maître <u>Joël Wolfs</u> du barreau de Tarascon. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR









Maître Gabrielle Le Dreau du barreau d'Alès. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR







Maître <u>Anthony Peitavy</u> du barreau de Carpentras. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR







Maître <u>Sarah Mercoiret</u> du barreau de Nîmes. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR

« Une soirée mémorable. »

Des délibérations en musique

Enfin dernière nouveauté, pendant que le jury se réunissait afin de délibérer le public a pu profiter d'une performance musicale inédite. Maître Serge Billet, ténor du barreau vauclusien ayant raccroché sa robe récemment après 43 ans d'activité, est venu chanter du Michel Delpech accompagné au piano par Roland Vincent. Installé désormais à Bédarrides, ce dernier est le compositeur des principaux succès de l'interprète de 'Pour un flirt', 'Chez Laurette', 'Wight is wight' ou bien encore 'Quand j'étais chanteur' mais aussi pour des artistes comme Dalida, Serge Reggiani ou Céline Dion.

Sans surprise donc, Maître Joël Wolfs a été ensuite désigné vainqueur de cette mémorable 20° édition. Et le représentant du barreau de Tarascon, comme les autres candidats et confrères des barreaux d'Avignon, Nîmes, Alès et Carpentras, de garder un excellent souvenir de cette soirée.

Du côté des nombreux spectateurs présents ce fût aussi, de leur avis, « une soirée mémorable » et beaucoup remerciaient le barreau d'Avignon pour l'organisation de cette 20^e édition « exceptionnelle ».



Ecrit par le 28 novembre 2025



'Mme Loyale', <u>Maître Guilaine Michel</u>, la gagnante de la précédente édition a aussi remporté 'le droit' d'animer cette 20^e édition. Ici, en compagnie des bâtonniers Philippe Cano (au premier plan) et Patrick Gontard. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR







Accompagné au piano par le compositeur par <u>Roland Vincent</u>, Maître Serge Billet, ancien ténor du barreau vauclusien a animé en musique la scène du Chêne durant les délibérations du jury. Crédit : Maître Nicolas Masquefa/Facebook Barreau d'Avignon/DR

Laurent Garcia

Les avocats du barreau d'Avignon solidaires avec leurs homologues tunisiens



Ecrit par le 28 novembre 2025



Réunis autour de l'ancien bâtonnier Franck Lenzi, les avocats du barreau d'Avignon se sont retrouvés aujourd'hui sur les marches du palais de Justice de la cité des papes afin de manifester leur soutien à leur consœur Sonia Dahmani.

Cette dernière avocate inscrite au barreau de Tunisie, a été interpellée violemment par des personnes cagoulées, bousculant les avocats et journalistes présents, au sein de la maison de l'avocat de Tunis le samedi 11 mai, à la suite de propos tenus sur un plateau de télévision sur la situation de son pays.

« Cette agression inédite a choqué et ému la profession d'avocat en France et dans le monde », s'indignent les avocats avignonnais dont <u>le nouveau bâtonnier en exercice</u>, <u>Philippe Cano</u>, les représentaient durant le rassemblement parisien devant l'ambassade de Tunisie.

C'est dans ce contexte que la Conférence des bâtonniers, aux côtés de nombreuses institutions de la profession, a signé le 12 mai un communiqué de soutien à Sonia Dahmani, réclamant sa libération immédiate et appelant à des manifestations de soutien des avocats en robe partout en France.



Ecrit par le 28 novembre 2025



Le Bâtonnier Cano, à droite, lors de la manifestation à Paris devant l'ambassade de Tunisie. ©DR-Avocats du Barreau d'Avignon

« Hier, les avocats tunisiens qui ont courageusement soutenu notre consœur ont été à leurs tours poursuivis, la maison de l'avocat de Tunis a été saccagée et l'avocat Mehdi Zagrouba, à son tour, a été brutalement arrêté. »

Ce rassemblement a été l'occasion pour ces professionnels du Droit vauclusiens de souligner aussi leur engagement auprès des avocats poursuivis, arrêtés et emprisonnés arbitrairement dans le monde dans le cadre d'une lettre ouverte rappelant « que la Tunisie a ratifié le 18 mars 1969 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1968 par les Nations unies qui protège notamment les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité, à la liberté de pensée, de conscience et de religion et l'interdiction de la détention arbitraire. »

Ils ont également rappelé « que la Tunisie a également ratifié le 23 septembre 1988 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1987 par les Nations unies et son Protocole facultatif, le 29 juin 2011, adopté en 2002. »

En conséquence, ils s'indignent donc « contre les violences verbales et physiques perpétrées à l'encontre

Ecrit par le 28 novembre 2025

des avocats tunisiens et des journalistes visant à les intimider et à les faire taire, condamnent l'arrestation violente d'une avocate et chroniqueuse qui, après des propos tenus sur un plateau de télévision, sur la situation du pays, a été convoquée devant la justice et s'est réfugiée à la maison de l'avocat où elle a été interpellée violemment, considèrent que s'introduire de force dans les locaux de l'Ordre national des avocats constitue une agression inédite et alarmante contre ce lieu, sanctuaire des droits de la défense et de la liberté d'expression, où se réunissent des avocates et des avocats, défenseurs de l'état de droit et derniers remparts contre l'arbitraire, s'insurgent contre de telles pratiques, réclament la libération immédiate de notre consœur Sonia Dahmani et l'arrêt de toute forme de répression contre les avocats, journalistes et tous autres défenseurs des libertés tunisiens, soutiennent les avocats de la section de Tunis de l'Ordre national des avocats de Tunisie et l'ensemble des confrères entravés dans l'exercice de leur métier d'avocat. »

L.G.

Cloître Saint-Louis, l'Ordre des avocats d'Avignon propose 'Droits et théâtre'





Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

28 novembre 2025 |

Ecrit par le 28 novembre 2025

Maxime Courbet, bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Avignon, propose un colloque Droits et théâtre qui se tiendra mardi 18 juillet, au matin, au Cloître Saint-Louis à Avignon, dans le cadre des rencontres du Festival d'Avignon. Des consultations gratuites, réservées aux professionnels du théâtre, émailleront l'après-midi de ce même lieu de 14h30 à 17h.

La 2° édition de ces rencontres du In proposent : 'Droits & Théâtre : du contentieux de la scène... A la scène du contentieux'. En matinée, la table ronde proposera les interventions de Sébastien Hugues, médiateur ; de Thierry Revet, professeur au Panthéon-Sorbonne ; de Frédéric Tort, avocat et de Pascale Tréfigny, professeure à l'Université Grenoble-Alpes.

Les infos pratiques

'Théâtre, du contentieux de la scène... A la scène du contentieux'. Mardi 18 juillet 2023. Colloque de 9h30 à 12h30. Consultations gratuites réservées aux professionnels du théâtre de 14h30 à 17h. Cloître Saint-Louis. 20, rue du Portail Boquier à Avignon. MH



Ecrit par le 28 novembre 2025

Les 2^{èmes} RENCONTRES

DROITS & THEATRE

« Du contentieux de la scène … à la scène du contentieux »

QUAND

18 JUILLET 2023

<u>OÙ</u>

CLOÎTRE SAINT LOUIS

20. rue du Portail Bouuier 84000 AVIGNON

MATINEE TABLE RONDE

de 9 H 30 à 12 H 30

avec Sébastien HUGUES (Médiateur) Thierry REVET (Professeur Panthéon Sorbonne)Frédéric TORT (Avocat) Pascale TREFIGNY (Professeur Université Grenoble-Alpes)

APRES-MIDI CONSULTATIONS GRATUITES de 14 H30 à 17 H00

Réservées aux professionnels du théâtre

ORGANISEES PAR



AVEC LE CONCOURS DE









Communauté d'agglomération



